

# Recharger ses crédits d'impression

Les collaborateurs de l'UNIL n'ont pas besoin de recharger leur compte d'impression.

Il est possible de recharger son compte PrintUNIL au prix de 10 CHF pour 100 crédits :

Lieux de recharge	Emplacements	Moyens de paiement
Internet	<a href="https://my.unil.ch/campuscard/">https://my.unil.ch/campuscard/</a>	Campus Card

## Recharge de crédits PrintUNIL en ligne

Les crédits d'impression n'ont pas de valeur monétaire. Une fois achetés, ils ne peuvent en aucun cas être reconvertis en argent.

Pour recharger son compte PrintUNIL depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette :

1. Aller sur le site <https://my.unil.ch/campuscard/>
2. S'identifier avec son nom d'utilisateur et mot de passe UNIL
3. Appuyer sur l'onglet "**PrintUNIL**"
4. Sélectionner la quantité de crédits souhaitée et appuyer sur "**Continuer**"

Transactions Recharger **PrintUNIL** Signaler une erreur

**PrintUNIL : recharger mon compte**

Convertissez immédiatement et définitivement de l'argent stocké sur votre Campus Card en crédits d'impression PrintUNIL.

Solde CampusCard : CHF 110.00

Solde PrintUNIL : 1700 crédits

Quantité : 100 crédits

Prix : CHF 100 crédits

200 crédits

300 crédits

400 crédits

500 crédits

Continuer

5. Vérifier que la quantité de crédits et le prix sont corrects et appuyer sur "**Acheter**". Sinon, appuyer sur "**Annuler**".

### ? Confirmation d'achat

Pour terminer la recharge de crédits d'impression PrintUNIL, veuillez contrôler et valider l'achat en appuyant sur le bouton "Acheter".  
Pour annuler la transaction, appuyez sur le bouton "Annuler".

**Attention :** Les crédits d'impression n'ont pas de valeur monétaire, une fois achetés, ils ne peuvent en aucun cas être reconvertis en argent.

Quantité : 100 crédits  
Prix : CHF 10.00  
Nouveau solde CampusCard : CHF 110.00  
Nouveau solde PrintUNIL : 1700 crédits

5.

Annuler Acheter

6. La recharge est terminée. Un email de quittance est automatiquement envoyé sur votre messagerie UNIL.

Révision #3

Créé 18 décembre 2019 14:43:46 par Gilles Ritzmann

Mis à jour 26 août 2024 14:50:43 par MGj